

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer aux congrès les sommes mentionnées ci-dessous :

- 4 000 F au Laboratoire de Chrono-écologie de la Faculté des Sciences pour l'organisation du 13^{ème} Symposium de l'Association des Palynologues de Langue Française (APLF) qui s'est tenu du 20 au 24 septembre dernier, à la Faculté des Sciences. 120 spécialistes du pollen, de différentes nationalités, ont participé à cette manifestation. Le budget prévisionnel est estimé à 80 000 F.

- 6 000 F au Centre de Recherche d'Histoire Ancienne pour l'organisation du colloque international «Esclavage et Religion» du 4 au 6 novembre à la Faculté des Lettres. 75 personnes venant de nombreux pays d'Europe ont participé à ces trois journées. Le budget prévisionnel s'élève à 200 000 F.

- 4 000 F à la Faculté des Lettres (Mme PELTRAULT) pour l'organisation du colloque «Shakespeare» du 18 au 20 novembre, à l'IUFM et au Kursaal. 150 personnes, intervenants et participants suivront ce colloque dont le budget est évalué à 55 500 F.

- 6 000 F à l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art (APAHAU) pour l'organisation du 3^{ème} Congrès National d'Archéologie et d'Histoire de l'Art qui se tiendra, au Petit Kursaal, du 18 au 21 novembre prochain. Ce congrès devrait réunir 200 à 250 personnes pour un budget prévisionnel de 70 000 F.

- 5 000 F à la Fédération Sportive et Culturelle de France pour l'organisation du congrès fédéral, du 19 au 21 novembre, à Micropolis. 1 000 personnes assisteront à cette manifestation sur l'ensemble des trois jours. Le budget de l'opération est évalué à 76 500 F.

- 2 000 F à l'Association des Réseaux d'Échanges de Savoirs du Grand Besançon pour l'organisation de la journée inter-réseaux Bourgogne - Franche-Comté du 16 octobre, au Forum de Planoise. Une centaine de personnes, travailleurs sociaux, élus, associations membres des réseaux ont participé à cette journée.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense soit 27 000 F sera imputée au chapitre 961.4/657.89052 code service 200 du BP de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.